

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE**

**DU CONSEIL COMMUNAL**

**DU 21 JANVIER 2011**

PRESENTS :

Mr Laurent DEVIN, *Bourgmestre-Président*,

Mme et Mrs Jérôme URBAIN, Jean-Luc FAYT, Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Frédéric TILMANT, Kevin VAN HOUTER, *Echevins*,

Mmes et Mrs André NAVEZ, Jacques DERVAL, Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES, Philippe de STEXHE, Etienne PIRET, Luc JONNART, Frédéric JOIE, Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Dominique SCHENA, Julien URBAIN, Raymond GROETEMBRIL, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ, Judith PHILIPPE, Anne-Marie CALLEWAERT, Véronique DUBRULLE, *Conseillers*,

Mr Yvon STAQUET, *Président du C.P.A.S.*,

Mr Domenico IERACI, *Secrétaire communal*.

ABSENT(S) :

Mme Caroline BOLLUE  
Mr Alain DETAEYE

EXCUSE(S) :

Mr Benoît DEGHOAIN

*Convoquée en date du 10 janvier 2011, la séance est présidée par Monsieur Laurent DEVIN, Bourgmestre.*

**Conseil communal du 21 janvier 2011**  
**à 18h30**

**Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville**

**SEANCE PUBLIQUE**

**FINANCES**

**1. Modification budgétaire n°1 de l'exercice 2011 – Service ordinaire  
- DECISION**

Le Conseil communal est invité à adopter la modification budgétaire n°1 du service ordinaire de l'exercice 2011.

*M. Bejarano donne lecture de la note de présentation de la modification budgétaire n°1 :*

*« Cette 1<sup>ère</sup> modification budgétaire a pour seul objectif de compenser l'erreur administrative dénoncée lors de notre dernier conseil communal du 22 décembre 2010.*

*Elle rectifie donc à la baisse, le montant des additionnels au précompte immobilier.*

*Les prévisions de base qui contribuent à élaborer un budget sont le reflet de la comptabilité de septembre-octobre.*

*Après examen, deux à trois mois plus tard, ces données de base ont bien évolués.*

*Il nous a suffi, au départ des balances de recettes et de dépenses 2010, pratiquement clôturées en ce début 2011, de réajuster quelques crédits pour retrouver un équilibre à l'exercice propre.*

*Le budget 2011 n'a jamais été en déficit. Déduction faite de l'erreur, il présentait encore un boni cumulé de plus de 7.500.000 euros !*

*Nous avons ainsi, reconsidéré quelques recettes réellement perçues pour 2010*

- *Majoration des intérêts DEXIA + 55.000 €*
- *Augmentation des redevances pour les occupations de voiries + 10.000 €*
- *Accroissement des indemnités pour petits dommages et accidents de travail + 65.000 €*
- *Augmentation des récupérations de rentes accidents de travail et maladies professionnelles + 30.000 €*
- *Recette sur produits forestiers + 40.000 € (suite à la tempête de 11/2010, de nombreux arbres ont dus être abattus et la vente de ceux-ci est prévue en 2011)*

- Majoration de la subvention de fonctionnement accordée par la Communauté française pour l'enseignement fondamental + 75.000 €. Il s'agit de subventions octroyées en fonction du nombre d'élèves. La clôture des inscriptions pour l'année scolaire 2010-2011 étant entretemps intervenue, les perspectives sont nettement plus favorables.

*Pour ce qui est des dépenses, nous avons appliqué le même principe.*

*En aucune manière, nous n'avons fait marche arrière sur nos prétentions initiales.*

*Les investissements initialement prévus sont inchangés.*

*Ni le fonctionnement, ni le personnel de la Ville ne seront affectés par cette modification budgétaire.*

*Toutes ces adaptations de recettes et de dépenses nous amènent donc à un boni présumé de 129.422 € à l'exercice propre et à un boni cumulé de 7.771.726 €. Auquel il y a lieu d'ajouter un transfert inchangé de 3.600.000 € vers le fonds de réserve extraordinaire.*

*Rendez-vous donc, à l'examen du compte communal de 2011 ! »*

*M. Devigne relève qu'effectivement, à la suite de l'erreur de EUR 880.000, il s'agissait de proposer des compensations. Il s'étonne des augmentations de recettes et des diminutions de dépenses qui ont été trouvées à plusieurs postes du budget initial un mois après la présentation de celui-ci. Il estime que ce budget initial est censé avoir été dressé avec rigueur et doit par conséquent être exact et précis. Or, il constate que plusieurs postes en sont adaptés pour des montants parfois significatifs notamment en ce qui concerne les prévisions de dépenses en personnel. Il estime que les compensations proposées ne reposent sur aucun fondement et ne correspondent pas à la réalité. Il exprime sa perplexité par rapport à cette modification budgétaire.*

*M. de Stexhe rappelle ses remarques exprimées durant le Conseil communal du 22 décembre 2010 relatives à l'absence d'augmentation de la dotation au CPAS. Il constate que la modification budgétaire ne répond pas aux inquiétudes qu'il avait exprimées lors du dernier Conseil communal. Il répète que, selon lui, il résultera de l'absence d'augmentation de la dotation au CPAS une solide révision à la hausse de cette dotation en cours d'exercice. Il indique d'ailleurs que depuis la tenue du dernier Conseil communal, 3 communes de la région ont voté des budgets contenant une forte augmentation de la dotation aux CPAS.*

*M. Joie indique que si la Belgique est le pays du surréalisme, Binche en est certainement la capitale en matière budgétaire. En effet, tout d'abord, il a l'impression que les modifications de crédits proposées afin de compenser l'erreur ont été déterminées au « vogelpik », avec par exemple, une augmentation des prévisions de recettes en provenance des primes d'assurance de EUR 100.000, des prévisions de dividendes Dexia en augmentation de EUR 50.000. Ensuite, il rappelle que la Ville de Binche a investi ces dernières années dans l'équipement informatique, qu'un nouveau site Internet de la Ville a été créé et que l'on a procédé à l'engagement d'informaticiens. Or, une radio a diffusé dernièrement que le carnaval de Binche se déroulerait en 2011 les 14, 15 et 16 février. Cette information résultait de l'absence de mise à jour du site Internet de la Ville et de la présence, en début 2011, des dates du carnaval 2010. Il estime que les deux éléments relevés dans son intervention trahissent une gestion de la Ville amateuriste et un manque de sérieux.*

*M. Piret indique tout d'abord que cette modification budgétaire est justifiée par des raisons impérieuses résultant de la nécessité de corriger l'erreur. Il relève que la modification budgétaire prévoit notamment des diminutions de dépenses en personnel pour EUR 379.000. Ainsi, il souligne une diminution de EUR 45.000 du crédit pour les dépenses en*

*personnel relatives au service des pompiers, une diminution de EUR 62.500 du crédit pour les dépenses en personnel relatives au plan propreté. Il s'étonne, concernant cette dernière demande, de ne pas voir la provision de recettes en provenance des subsides attachés aux engagements dans ce Plan Propreté diminuer alors que ces subsides sont liés aux emplois dans le cadre du Plan Propreté. Ensuite, concernant la forme, il indique que beaucoup de directives reprises dans la circulaire budgétaire 2011 n'ont pas été respectées en vue de l'adoption de cette modification budgétaire. Ainsi, aucun rapport de la Commission du budget n'a été joint au projet de budget adressé au Conseillers communaux alors que cette annexe doit obligatoirement être fournie aux Conseillers en annexe à tout projet de modification budgétaire. Il relève également que les modifications de crédits, mise à part la correction de l'erreur de calcul des additionnels au précompte immobilier, ne sont pas justifiées dans le dossier tandis que la circulaire impose que toute modification de crédit doit être justifiée. Enfin, M. Piret s'étonne qu'aucune séance à huis clos ne soit prévue alors que des membres du personnel ont introduit des demandes de mise en disponibilité sur lesquelles il appartient au Conseil communal de se prononcer.*

*M. Bejarano indique que la diminution des prévisions de dépenses en personnel correspond à 9 équivalents temps plein. Cette diminution s'explique principalement par les départs en 2011 d'agents jouissant des plus hauts échelons des échelles barémiques et de leur remplacement par des agents dont les salaires seront moins élevés en raison des échelons inférieurs leur applicables.*

*M. Devin indique qu'il est tout à l'honneur de la majorité de reconnaître ses erreurs et de travailler vite, à leur correction notamment. Quant aux justifications des modifications de crédit proposées, elles apparaissent dans les balances. M. Devin souligne que le groupe Union vote systématiquement contre les budgets proposés par la majorité et qu'il ne comprend pas pourquoi ce groupe cherche à présent un prétexte particulier pour adopter une attitude habituelle.*

*M. Piret indique que les Conseillers communaux n'ont pas reçus ces annexes et que les services administratifs de la Ville lui ont répondu qu'il n'y avait pas d'autres annexes que celles envoyées aux Conseillers communaux. Il indique par conséquent que le vote sur la modification budgétaire doit être reporté à une prochaine séance.*

*M. Devin propose aux Conseillers de l'opposition de prendre connaissance en séance du rapport de la Commission, les explications complémentaires relatives aux modifications de crédits ayant été apportées lors de la présentation de la modification budgétaire par M. Bejarano.*

*M. Piret et M. Joie refusent de prendre connaissance de ce document en séance et invitent les Conseillers du groupe Union à quitter la séance. Mmes et MM. Navez, Derbaix, de Stexhe, Piret, Joie, Groetembril, Philippe, Callewaert, Dubrulle quittent la séance du Conseil communal.*

**Pour : 18**

**(Mmes et MM. Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Jean-Luc FAYT, Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Frédéric TILMANT, Kevin VAN HOUTER, Jacques DERVAL, Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Dominique SCHENA, Julien URBAIN, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ)**

**Contre : 1**

**(M. Jacques DEVIGNE)**

*M. Devin constate qu'il n'y a pas de question ou de remarque et clôt la séance.*

\*

La séance publique est levée

\*

Par le CONSEIL COMMUNAL,

Le Secrétaire communal,  
Domenico IERACI

Le Bourgmestre,  
Laurent Devin